



APPEL À CANDIDATURE

Projet d'installation en maraîchage biologique en Indre-et-Loire

LE CONTEXTE

La commune de Huismes, 1500 habitants, située au sud-ouest du département d'Indre-et-Loire à 8 km au nord de Chinon, 30 km de Saumur et 45 km de Tours, est une des 19 communes de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire (22 000 habitants). La commune fait partie du périmètre de la "Loire UNESCO", du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine. Elle est située sur le parcours de la Loire à vélo et du circuit des châteaux de la Loire.

La commune est riche par son agriculture de céréales, vignes, élevage mais a vu presque disparaître la production de produits alimentaires de consommation courante.

La conséquence est le délaissement de terres par les agriculteurs, devenues difficilement exploitables ou ne présentant pas la fertilité suffisante pour être rentable dans une agriculture conventionnelle. La non exploitation de ces terres et leur évolution en friches a un impact négatif sur la commune et son agriculture, et risque de transformer les paysages à long terme.

L'agriculture dans toutes ses composantes façonne les paysages et contribue à l'identité communale.

De plus, il est à noter l'existence de cressonnières sur la commune mais qui ne sont plus exploitées. Les agriculteurs expriment le souhait de voir s'installer des jeunes agriculteurs sur la commune. L'agriculture est confrontée à un contexte mondial de forte concurrence d'une part, et d'une demande sociétale en évolution que ce soit sur la qualité des produits ou sur l'environnement d'autre part.

La demande en produits alimentaires issus de l'agriculture biologique existe localement avec la restauration collective (dont scolaire), mais aussi avec les restaurants, les particuliers et les magasins



spécialisés.

Le projet s'inscrit dans un territoire où la dynamique autour de l'agriculture biologique est bien présente, que ce soit au niveau des producteurs bio sur le territoire (311 fermes en bio en Indre-et-Loire en 2017) que des magasins spécialisés en bio (42 distributeurs de produits bio en Indre-et-Loire en 2017).

LES OBJECTIFS DE LA COMMUNE

Dans ce contexte, Huismes a la volonté de favoriser l'implantation de nouveaux agriculteurs sur la commune, et en particulier d'un.e maraîcher.e en agriculture biologique, afin de développer l'offre de produits d'alimentation de première nécessité et de remettre en exploitation des terres en friche.

La commune ainsi :

- facilitera l'accès des habitants à des produits sains dans un circuit court,
- permettra aux élèves du restaurant scolaire de se nourrir avec plus de produits issus de l'agriculture biologique,
- encouragera le développement de nouvelles pratiques chez les jardiniers de la commune,
- s'inscrira dans les mutations de l'agriculture et de la transition écologique,
- confortera l'économie locale et la dynamique entre agriculteurs en encourageant l'économie circulaire,
- facilitera la reprise des cressonnières,
- valorisera les actions de développement durable.

Ce projet doit aussi essaimer au-delà du territoire communal et apporter une réponse aux besoins de la restauration collective, des restaurants mais aussi des particuliers.

L'OBJET

Les parcelles identifiées pour la production agricole représentent une dizaine d'hectares, au sud de l'Indre, aujourd'hui non exploitées. Elles appartiennent à la communauté de communes en partie, et à des propriétaires privés pour l'autre partie. Ceux-ci ont connaissance du projet d'installation et sont disposés à vendre ou mettre à disposition leurs terres.

Les parcelles pourront accueillir un ou plusieurs porteur.se.s de projet en fonction du ou des projets, au sein d'une même structure ou de plusieurs entités différentes. Il est envisageable de diversifier la production avec un petit élevage avicole, de l'arboriculture, des petits fruits, etc. D'anciennes cressonnières sont présentes sur la commune et peuvent être envisagées en diversification de production.

Afin de faciliter et de sécuriser le projet d'installation, la commune souhaite que le projet démarre par une phase durant laquelle le ou les candidats testeraient leur activité agricole, en étant hébergé.s juridiquement par la Coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP) Centre - Val de Loire et accompagné.s par l'ADEAR 37 et le GABBTO.

Le projet est accompagné par un collectif d'acteurs souhaitant apporter leurs compétences et leurs connaissances du territoire pour permettre de construire un projet à la fois adapté aux souhaits du ou des candidat.s et aux attentes locales.

NB : par commodité rédactionnelle, nous parlerons « du projet » ou « du candidat retenu » au singulier et au masculin dans ce document

LES ACTEURS PARTENAIRES

La commune de Huismes

Le projet est à l'initiative de l'équipe municipale de Huismes. Il s'intègre dans une démarche globale de développement durable engagée par la commune avec la préservation des prairies de bocage pour un élevage extensif, le développement de liaisons douces, le chauffage au bois des bâtiments communaux, etc. Une épicerie associative en projet portée par un collectif d'habitants devrait ouvrir courant 2019.

La communauté de communes Chinon Vienne et Loire

La communauté de communes Chinon Vienne et Loire (CC CVL) soutient le projet, elle est propriétaire de près de la moitié des parcelles identifiées pour celui-ci. Elle a également la compétence économique en tant que collectivité territoriale et est en appui au montage du projet.

Le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Fort de sa bonne connaissance des acteurs et des enjeux du territoire, en particulier sur les débouchés en circuits courts, le PNR Loire Anjou Touraine est en appui au projet.

InPACT 37 (Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale)

Le pôle associatif InPACT 37 a pour objectif de promouvoir et de participer au développement des différentes formes d'agricultures alternatives en Touraine : agriculture biologique, paysanne, citoyenne et territoriale. Convaincu que l'agriculture et l'alimentation sont l'affaire de tous, InPACT 37 propose aux citoyens et aux collectivités territoriales de participer à l'évolution des pratiques agricoles, en développant des projets concertés entre paysans, citoyens et élus.

InPACT 37 coordonne les espaces tests agricoles en Indre-et-Loire, en partenariat avec l'ADEAR 37, le GABBTO et la Coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP) Centre - Val de Loire.

InPACT 37 accompagne la communauté de communes et la commune de Huismes sur le projet, de l'étude de faisabilité à l'accompagnement à l'installation du candidat.

Terre de liens Centre - Val de Loire

Terre de Liens est un mouvement associatif qui s'engage dans les régions françaises pour enrayer la disparition des terres agricoles, alléger le parcours des agriculteurs qui cherchent à s'installer et développer l'agriculture biologique et paysanne. L'épargne et les dons du public perçus par les outils financiers de Terre de Liens permettent d'acquérir du foncier agricole et de recréer du lien entre paysans et citoyens, pour préserver les fermes au fil des générations. Dans cette optique, le réseau associatif Terre de Liens accompagne également les communes et autres propriétaires fonciers pour faciliter le développement de projets agricoles biologiques et de proximité sur leurs territoires.

Terre de liens Centre - Val de Loire est partenaire du projet pour une éventuelle acquisition du foncier et des bâtiments.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DES CONDITIONS DE PRODUCTION

Descriptif du site et situation des parcelles

L'ensemble des parcelles est situé sur la commune de Huismes entre le bourg (à 2km) et l'Indre. Cette unité foncière est accessible par la route départementale D7 qui longe l'Indre. L'ensemble constitue un espace triangulaire délimité par la RD7, une voie communale et un chemin rural.



Activité agricole

Surface et nature des sols

L'ensemble des parcelles représente environ 10 ha d'un seul tenant, sur une surface plane. Du point de vue du sous-sol, les parcelles se situent sur une formation d'origine alluviale, il s'agit de sables et de graviers.

Du point de vue pédologique, ce sont des sols sableux, légers et aérés.

Le pH est acide, et nécessitera sûrement un chaulage des parcelles. Le taux de matière organique et d'argile est assez faible, nécessitant un apport important de matière organique et des engrais organiques au sol pour des cultures végétales.

Les résultats des analyses de sol montrent qu'il est envisageable de faire du maraîchage sur ces parcelles. Cette étude peut être communiquée sur demande.

Eau et accès à l'eau

Un étang d'environ 3 ha borde les parcelles, c'est une ancienne carrière de sable qui est aujourd'hui la propriété de la commune. Il est envisagé d'utiliser l'eau de cet étang pour l'irrigation.

Aménagements

Les parcelles sont libres de tout aménagement. Elles sont classées en zone de loisir actuellement au PLU communal et seront reclassées en zone agricole en 2019 dans le PLU intercommunal afin de permettre des aménagements agricoles (serres, etc.).

Bâtiment agricole et accès au logement

Le site actuel n'a pas de bâtiment agricole.

Plusieurs solutions sont envisagées et seront à approfondir avec le candidat :

- Un corps de ferme avec habitation + bâti agricole (grange, hangar) de l'autre côté de la route D7, avec des travaux de rénovation à prévoir ;
- Une maison d'habitation de l'autre côté de la route D7 avec construction d'un bâtiment agricole attenant à prévoir ;
- Une maison d'habitation + grange avec travaux de rénovation à prévoir, du côté des parcelles.

Chaque proposition représente une possibilité d'acquisition par le candidat ou par Terre de Liens avec une location au candidat. Les discussions avec les propriétaires des différents bâtiments sont en cours mais nécessitent maintenant qu'un candidat se positionne sur le projet pour les faire avancer.

Mise à disposition des terres

La mise à disposition des terres se fera par fermage via la signature d'un bail rural à clauses environnementales avec le candidat retenu.

Le bail rural à clauses environnementales se définit par le paiement d'un fermage (loyer annuel), avec une durée de 9 ans minimum.

Critères attendus pour le projet

Le projet agricole

La production de légumes diversifiés en agriculture biologique certifiée est la priorité sur ce projet. Des diversifications de production pourront être prévues (élevage avicole ou autres productions végétales par exemple).

L'ancrage territorial du projet

La commercialisation en vente directe ou dans des circuits de proximité est attendue.

Les partenaires du projet pourront mettre en relation le candidat avec de nombreux acteurs du territoire pour la mise en place de débouchés en circuits de proximité.

Plusieurs circuits de commercialisation ont été préalablement identifiés tels que le marché et le restaurant scolaire de l'école de Huismes, un collectif de restaurants scolaires du chinonais, une épicerie associative en projet sur la commune, etc.

ATOUTS ET CONTRAINTES DU PROJET

Atouts

- Une commune en appui fort sur le projet.
- Des acteurs en accompagnement de l'installation.
- Des débouchés locaux identifiés (restaurants scolaires, épicerie en projet, marchés locaux, magasins spécialisés, etc.).
- Une vente à la ferme possible (route passante).
- Une possibilité de diversification de la production avec cressonnière.
- La proximité avec Chinon (8 400 habitants, 133 000 visiteurs du Château par an).
- Eau à proximité.

Contraintes

- Des sols assez pauvres.
- Des bâtiments (d'exploitation et d'habitation) non disponibles de suite.
- Un risque de dégâts gibiers.

PROCÉDURES ENVISAGÉES

Mi-mai : les personnes intéressées par le projet envoient leur candidature (cf doc en pièce jointe) à InPACT 37.

Fin 2019 : démarrage possible de l'activité

PERSONNE À CONTACTER

Sarah Da Petitot (InPACT 37)
sarah.da.petitot@inpact37.org
02 47 86 39 25